|  |  |
| --- | --- |
| **Seconde baccalauréat professionnel**  **MTNE** | **Économie-Gestion**  **DOSSIER 3 – ÉVALUATION** |
| **Question : comment les relations entre les agents économiques sont-elles formalisées ?**   * Identifier les éléments caractéristiques d’un contrat * Repérer les droits et les obligations des parties au contrat * Caractériser une inexécution contractuelle * Reconnaître les conditions de la mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle | |
| **NOM : PRÉNOM :** | |
| **Compétence évaluée :**  Qualifier le cadre juridique et réglementaire d'une relation de travail donnée  **TI I S TS**  **Note sur 20 et observations :** | |

**Contexte professionnel**

Vous effectuez une PFMP au sein de la société **SARL ALTECH GEOTHERMIE** située à PAU. C’est une petite entreprise spécialisée dans la pose et la maintenance de systèmes de chauffages géothermiques. Monsieur Robert CIAI souhaite vous sensibiliser à l’importance des contrats dans les relations avec ses partenaires. Prenez connaissance du **DOCUMENT 1** et répondez aux questions suivantes :

1. **Identifiez les parties au contrat en précisant leur nom et leur qualité.**
2. **Précisez l’objet du contrat.**
3. **Indiquez la durée de validité de ce contrat.**
4. **Citez deux obligations du prestataire présentes dans le contrat.**
5. **Citez une obligation du client mentionnée dans le contrat.**
6. **Précisez si ce contrat est gratuit. Justifiez.**
7. **Précisez comment se manifeste l’accord des parties.**
8. **Définissez le terme « Tacite reconduction » (ARTICLE 7).**
9. **Expliquez si l’entreprise a une obligation de moyens ou de résultat vis-à-vis de son client.**
10. **Indiquez les effets du non-paiement de la redevance.**

La société ALTECH installe une pompe à chaleur chez un client. Un mauvais branchement électrique du technicien endommagera le matériel d’une valeur de 3 500 €. La responsabilité de la société semble engagée.

1. **Retrouvez :**

* **Le fait générateur (la faute) :**
* **Le dommage :**
* **Le lien de causalité :**

1. **VRAI/FAUX**

* Un contrat fait naître des obligations

❑ VRAI ❑ FAUX

* Un contrat peut être gratuit

❑ VRAI ❑ FAUX

* La capacité est une des conditions nécessaires à la validité des contrats

❑ VRAI ❑ FAUX

* Un cas de force majeure permet à l’une des parties de s’exonérer de sa responsabilité

❑ VRAI ❑ FAUX

* La responsabilité contractuelle est engagée lorsqu’une partie dans un contrat ne respecte pas ses obligations

❑ VRAI ❑ FAUX

**DOCUMENT 1**

***CONTRAT DE MAINTENANCE***

**Entre M. ou ~~Mme~~ : LEROY Pierre** Adresse : 15 rue des Noyers 64000 PAU Portable : 06 62 84 10 12Adresse mail : [pierre.leroy21@orange.fr](mailto:pierre.leroy21@orange.fr) – **LE CLIENT**

ET

**SARL ALTECH GEOTHERMIE -** 4 rue André Marie Ampère **-** 64000 PAU

Représentée par Mrs Guy CONSTANTIN et Robert CIAI – **LE PRESTATAIRE**

Tél. : 05 89 72 94 43 / 05 81 86 96 38

[gc@altechgeothermie.fr](mailto:gc@altechgeothermie.fr) [rc@altechgeothermie.fr](mailto:rc@altechgeothermie.fr)

***Il est convenu ce qui suit* :**

**ARTICLE 1 – TYPE D’INSTALLATION**

La société **ALTECH GEOTHERMIE** propose à M. ou Mme LEROY qui l’accepte, un contrat de maintenance de son installation de chauffage par pompe à chaleur

Marque : SOFATH

Type de captage : 🗹 Horizontal ⬜ Vertical /sonde

⬜ Nappe phréatique / puits ⬜ Aérothermie

**ARTICLE 2 – OBJET DES OPERATIONS DE MAINTENANCE**

Les opérations de maintenance ont pour objet de vous assurer les consommations les plus basses par l’ajustement et le contrôle des paramètres régulations et circulations et de maintenir le confort de votre installation en prévenant les dysfonctionnements électriques / hydrauliques.

Le prestataire s’engage à fournir l’attestation réglementaire annuelle obligatoire ainsi qu’un carnet d’entretien nominatif.

**ARTICLE 3 – VISITES DE MAINTENANCE**

Elles ont lieu au cours d’une visite annuelle sur une même périodicité sur RDV secteur (du lundi au vendredi et entre 8h et 18h.)

**ARTICLE 4 – LISTE DES OPÉRATIONS**

* Ouverture du capot du générateur. Contrôle visuel. Nettoyage éventuel du compresseur, dépoussiérage éventuel des organes de sécurité (pressostat HP et BP)
* Contrôle et resserrage des connections sur les borniers et protections / contacteurs
* Mise en route de la machine et contrôle des temporisations
* Contrôle et mesure tensions et ampérages des moteurs et résistances…
* Le CLIENT s’engage à faciliter l’accès aux installations aux techniciens.
* Il s’engage à le tenir informer de toute(s) interventions autres que celles réalisées par le PRESTATAIRE.

**ARTICLE 5 – INTERVENTION EN CAS DE PANNE**

Nous vous assurons en cas de panne d’une intervention sous 24 heures \*\* et à des conditions préférentielles : main d’œuvre facturée au temps réel passé sur site et avec 30 % de remise sur les pièces. (\*\*jours ouvrables/du lundi au samedi de 8H à 18H).

**ARTICLE 6 – PRIX**

Le coût du présent contrat est de 268.00 € TTC (TVA 5.5%), payable le jour de l’intervention.

**ARTICLE 7 – DURÉE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée d’un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée de l’une des parties, au moins 30 jours avant la date anniversaire.

**ARTICLE 8 – RÉSILIATION DU CONTRAT**

Le non-paiement par le client, ou la non-exécution de ses obligations par la société ALTECH GEOTHERMIE sont des motifs valables de rupture du présent contrat, la partie mise en cause n’étant pas libérée envers l’autre de ses obligations antérieures à la rupture.

LE CLIENT,

Fait à PAU, le 20 novembre 2024

Signature avec mention lu et approuvé bon pour accord

Fait à PAU le 20 novembre 2024

Le PRESTATAIRE



